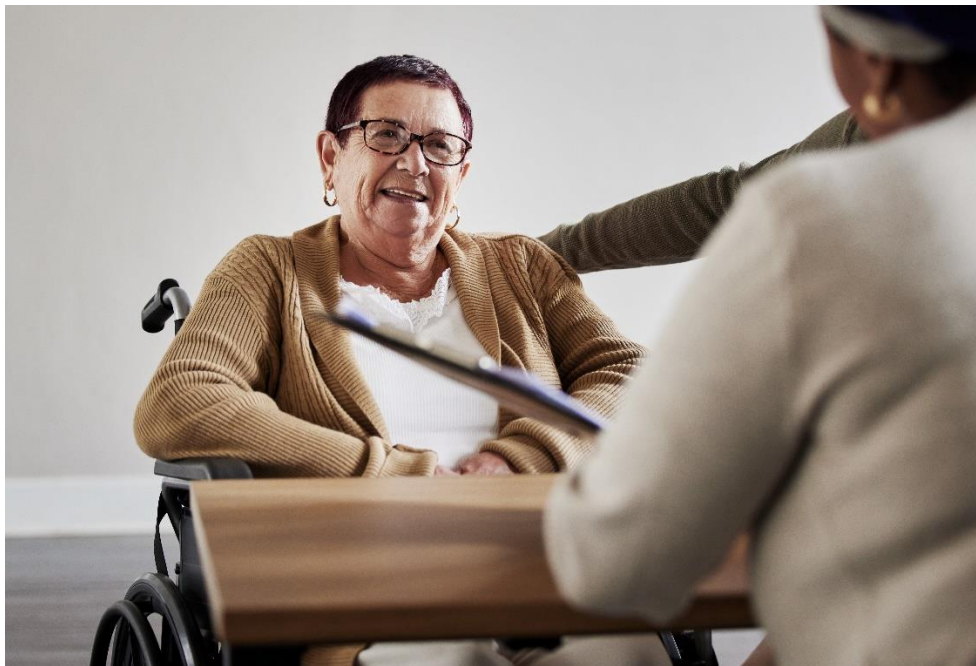


Laon, le 9 novembre 2023

MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH) : L'ENQUÊTE « MA MDPH, MON AVIS » EST EN LIGNE

Les usagers et leurs proches sont appelés à participer à l'amélioration de la qualité de service de la MDPH de l'Aisne en répondant à une enquête en ligne jusqu'au 31 décembre 2023.



Depuis plusieurs années, la MDPH de l'Aisne met en œuvre une **démarche d'amélioration du fonctionnement et des services rendus à ses usagers**.

En matière de consultation de ses usagers, la MDPH de l'Aisne est d'ailleurs classée parmi les **8 premières MDPH de France**.

L'installation du comité des usagers en septembre 2022 et les enquêtes annuelles de satisfaction font partie des moyens mis en place visant à évaluer et améliorer la qualité du service rendu.

La nouvelle enquête 2023 « Ma MDPH, mon avis » initiée par la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) est en ligne pour les usagers de ce service public et leurs proches **jusqu'au 31 décembre**.

Les participants sont invités à répondre à un questionnaire **facile à lire et à comprendre**, disponible sur <https://mamdph-monavis.fr> ou grâce au QR code ci-dessous :



À noter qu'un récent plan de 18 mois d'accompagnement de la CNSA a permis à la MDPH de l'Aisne de réduire considérablement les délais de traitement des dossiers des usagers.

Les délais moyens de traitement sont passés de 7 mois en avril 2021 à une moyenne de **2,5 mois** à ce jour. Ces nouveaux chiffres sont bien inférieurs au délai national légal de 4 mois, plaçant ainsi le Département de l'Aisne à la **3^e place nationale**.

*La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) est un guichet unique auprès duquel toute personne en situation de handicap vivant dans le département peut effectuer l'ensemble de ses démarches. La MDPH exerce, dans chaque département, une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens aux handicaps. Dans le département de l'Aisne, près de **50 000 personnes** ont un droit ouvert à la MDPH soit presque 10% de la population axonaise. **12 298 dossiers de demandes ont été reçus et 43 987 décisions et avis ont été rendus par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) en 2021.***



Maison départementale des personnes handicapées de l'Aisne

28 rue Fernand Christ

02000 LAON

Tél. 03 23 24 89 89

mdph@aisne.fr